



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 188-20 C

Objet : RD - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2019

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 66

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération **n° 188-20 C**

objet **RD - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2019**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la résidence des Epinettes constitue la résidence sociale la plus importante sur le territoire de l'agglomération. Cristal Habitat en est propriétaire et la gestion a été confiée au CCAS de Chambéry.

Construite en 1977, la résidence accueille, au sein de 180 logements (314 lits), des personnes en difficulté ayant besoin d'une solution de logement transitoire et favorise la prise d'autonomie nécessaire à l'accès à un logement de droit commun (projet d'établissement).

Plusieurs facteurs pèsent sur les dépenses de fonctionnement de la résidence, et en particulier l'état vieillissant du bâti et la configuration du site. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement de l'Etat ne sont pas à la hauteur de la volumétrie du nombre de logements de la résidence car plafonnées.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire défini en matière d'équilibre social de l'habitat, Grand Chambéry est compétent en matière de soutien à la résidence sociale des Epinettes.

A ce titre, la Communauté d'agglomération verse une subvention annuelle au CCAS de Chambéry en tant que gestionnaire de l'établissement, permettant de soutenir l'équilibre de fonctionnement de la structure.

Au titre de l'année 2019, le CCAS de Chambéry sollicite Grand Chambéry pour un déficit de fonctionnement qui s'élève à 85 114,58 €. A titre indicatif, le déficit 2018 était de 88 503,62 €.

Il est rappelé qu'au regard des enjeux de réhabilitation de la résidence, Grand Chambéry, Cristal Habitat, le CCAS de Chambéry, en partenariat avec les communes de Barby et La Ravoire, ont lancé une étude (décomposée en trois volets) pour définir un projet urbain et redéployer une partie des fonctions d'accueil de la résidence sociale sur le territoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu les comptes 2019 de la résidence des Epinettes,

Vu la sollicitation du CCAS de Chambéry en date du 6 novembre 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement au CCAS de Chambéry d'une subvention pour la résidence des Epinettes à hauteur de 85 114,58 €,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 188-20 C

Objet de l'acte : RD - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2019

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24584H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24584H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au